



**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
de l'enseignement supérieur
et de l'insertion professionnelle
Direction générale
de la recherche et de l'innovation**

Service de la coordination des
stratégies de l'enseignement
supérieur et de la recherche

Paris, le 21 janvier 2023

Destinataires *in fine*

Affaire suivie par
Caroline Censier-Calmus
Tél. : 01 55 55 86 21
Mobile : 06 18 29 00 43

caroline.censier-calmus@enseignement
sup.gouv.fr

1, rue Descartes
75231 Paris cedex 05

Objet : Qualification Discipline rare des Etudes peules

Au vu du dossier déposé par la communauté d'étude Etudes peules **décision a été prise de qualifier les Etudes peules de Discipline rare et de les inscrire à la cartographie des Disciplines rares.**

La qualification de discipline rare est attribuée pour 2 ans. Cette qualification des Etudes peules en tant que discipline rare entraîne un suivi, ainsi qu'une révision du respect des critères de définition Disciplines rares, à l'issue de laquelle sera décidé du maintien ou non de l'inscription des Etudes peules à la cartographie des Disciplines rares.

Le chef de service de la coordination des
stratégies de l'enseignement supérieur et de la
recherche

Sébastien Chevalier

Destinataire : INALCO : Ursula Baumgardt

Copie à :

INALCO : Jean-François Huchet

Directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle : Anne-Sophie Barthez,

Directrice générale de la recherche et de l'innovation : Claire Giry ;

Comité de pilotage Disciplines rares : Sébastien Chevalier, Philippe Casella, Pierre-Franck Chevet, Christine Chojnacki, Hélène de Penanros, Paul Indelicato, Martina Knoop, Jean-Michel Verdier.